

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2024

Décision du 22 février 2024

02.2024-28	<p>FAMILLE</p> <p>OBJET : Demande de subvention auprès de la MSA au titre de l'appel à projets « Grandir en milieu rural » pour l'éducation au numérique</p>
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDÉRANT l'organisation de cinq interventions pédagogiques sur l'éducation au numérique dont quatre auprès des jeunes de 12-13 ans et une auprès des parents d'adolescents,

CONSIDÉRANT l'opportunité de solliciter un soutien financier de la MSA pour contribuer au financement de ces interventions,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant pour l'évènement cité ci-dessus :

Dépenses prévues		Recettes prévues	
Intitulé	Montant en € TTC	Intitulé	Montant en € TTC
Intervenant pour les scolaires M BLOCQUAUX	2 700.00 €	Clisson Sèvre et Maine Agglo	2 600.00 €
Intervenants pour les parents BLOCQUAUX + HETIER	1 400.00 €	MSA	1 500.00 €
Location cinéma	250.00 €	Ville de Clisson	250.00 €
TOTAL DÉPENSES	4 350.00 €	TOTAL RECETTES	4 350.00 €

ARTICLE 2 : de solliciter l'aide financière auprès de la MSA pour un montant de 1 500 € au titre de l'appel à projets « grandir en milieu rural » pour l'éducation au numérique.

ARTICLE 3 : de signer tout acte relatif entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et les services de la MSA lié au dispositif Grandir en milieu rural pour la mise en œuvre de l'évènement inscrit dans la démarche d'éducation et de promotion de la santé.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »